

**Avenant à la convention entre
le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
et
le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance
Relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance**

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat modifié ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement, modifié ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, modifié ;
Vu le décret n° 2010-444 du 30 avril 2010 relatif aux attributions du secrétaire général des ministères économiques et financiers et portant création d'un secrétariat général ;
Vu le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères, modifié ;
Vu le décret n° 2020-871 du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la relance ;
Vu le décret n° 2007-447 du 27 mars 2007 relatif à la direction du budget, modifié ;
Vu l'arrêté n°2014-0154 du 27 juin 2014 portant désignation du responsable de la fonction financière ministérielle et des responsables de programme pour le ministère des finances et des comptes publics ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction du budget, notamment son article 1^{er} ;

Le présente avenant est conclu entre :

- le sous-directeur de la 3^{ème} sous-direction de la direction du budget, en qualité de responsable du programme 363 « Compétitivité », désigné sous le terme de « délégrant » d'une part ;
- et
- le responsable de la fonction financière ministérielle du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, désigné sous le terme de « délégataire », d'autre part.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le présent avenant vise à modifier les montants dédiés au financement de certaines mesures du BOP 0363-MEFR pour intégrer les conséquences des redéploiements de crédits tels que prévus par la première loi de finances rectificative pour 2021.

Il intègre en outre les conséquences de l'arbitrage du cabinet du premier ministre en date du 28 mai 2021 confiant au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères la gestion du dispositif « Marque France » par la création d'une nouvelle UO.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Redéploiements de crédits

1.1 Le deuxième paragraphe du I.1 « Champ de la délégation » est ainsi modifié :

- après la mention « Action n° 03 - Plan de soutien à l'export : » sont ajoutés les mots :
«
 - Mesure « Business France » ;
 - Mesure « BPI Assurance Export » ;
 - Mesure « FASEP » ;
 - Mesure « Marque France » ».
- les mots « , IA Booster » sont supprimés.

1.2 Le troisième paragraphe du I.1 est remplacé par le paragraphe suivant : « Ces actions font l'objet d'une ouverture de crédits de 2 907 M€ en AE et 2 068,8 M€ en CP résultant de la LFI pour 2021 et de la première LFR pour 2021, dont la ventilation par dispositif est présentée en annexe 1. »

1.3 L'annexe 1 est remplacée par l'annexe suivante :

Volet / mission Relance	Actions	Dispositifs	Destination	RAP 2020	Reports 2020 AE	Reports 2020 CP	Crédits 2021 à la suite du PLFR I		Prévision d'ouverture ajustée			
							AE 2021	CP 2021	CP 2022	CP 2023*	CP 2024*	
Champ d'activité		Total	FMD	195 757 817	64 000 846	70 707 770	2 907 000 000	2 068 800 000	1 917 900 000	20 238 640	8 200 000	
		Total	P363				904 000 000	757 000 000	147 000 000			
	Action n° 01 - Financement des entreprises	Financement garantis						409 000 000	305 000 000	104 000 000		
		Garanties de label relance						150 000 000	150 000 000			
		Fonds régionaux d'investissement						250 000 000	250 000 000			
		Compensation forfait social						80 000 000	40 000 000	40 000 000		
		Moyens dédiés à la mise en œuvre de la relance						15 000 000	12 000 000	3 000 000		
		Total		P363	223 566 800	90 840	5 819 000	1 047 000 000	675 000 000	558 900 000	30 938 640	
	Action n° 02 - Souveraineté technologique et résilience	Relocalisations			223 566 800	90 840	5 819 000	682 000 000	475 000 000	393 900 000	30 938 640	
		Soutien au secteur spatial						365 000 000	200 000 000	165 000 000		
		Total		P363				88 900 000	56 800 000	14 800 000	9 000 000	8 300 000
	Action n° 03 - Plan de soutien à l'export	Business France						39 200 000	39 200 000			
		BPI assurance export						13 600 000	6 800 000	6 800 000		
		FASEP						27 800 000	2 500 000	8 000 000	9 000 000	8 300 000
		Marque France						8 300 000	8 300 000			
		Total		P363	36 190 859	60 000 000	65 090 770	867 100 000	580 000 000	317 100 000		
	Action n° 04 - Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régionales	France Num			6 190 859		5 090 770	29 100 000	15 000 000	14 100 000		
		Digitalisation des commerces				60 000 000	60 000 000					
		Industrie du futur			30 000 000			838 000 000	565 000 000	303 000 000		

*Montants prévisionnels

1.4 L'annexe 3 est complétée par le tableau suivant, désigné comme « Annexe 3bis » :

BOP MEFR	Total	Montants MAD au 15 juin (M€)		MAD juin - septembre		MAD septembre - novembre		MAD novembre 2021	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Total cumulé	2 015	847	535	123	190	430	80	400
		2015	847	2550	970	2740	1400	2820	1800

*Montants prévisionnels

1.5 L'annexe 4 est remplacée par l'annexe suivante :

Volet / mission Relance	Actions	Dispositifs	Organismes	Actes pour contreseing	Actes pour information	
Compétitivité	Action n° 01 - Financement des entreprises	Total				
		Financement/garantie	Bpifrance	Conventions et avenants	Notification de versements	
		Garanties du label relance	Bpifrance	Conventions et avenants	Notification de versements	
		Fonds régionaux d'investissement	Agence des participations de l'Etat, Bpifrance participations	Conventions et avenants	Notification de versements	
		Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance	Bpifrance	Conventions et avenants	Notification de versements	
		Total				
	Action n° 02 - Souveraineté technologique et résilience	Relocalisations		Bpifrance	Conventions et avenants	Notification de versements
		Soutien au secteur spatial		CNES	Convention tripartite DGE/DB/CNES et avenants	Notification de versements
		Total				
	Action n° 03 - Plan de soutien à l'export	Business France		Business France	Convention 2021 et avenants	Notification de versements
		BPI assurance export		BPI assurance export	Convention 2021 et avenants	Notification de versements
		FASEP		Natixis	Avenant à la convention si nécessaire	Notification de versements
		Total				
	Action n° 04 - Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	France Num		Bpifrance CCI et CMA	Conventions et avenants	Notification de versements
		Digitalisation des commerces		Agence de services et de paiement	Convention et avenants	Notification de versements
		Industrie du futur		Agence de services et de paiement	Convention et avenants	Notification de versements

1.6 Après le septième paragraphe du II.1 « Obligations du délégant », il est ajouté le paragraphe suivant : « Compte tenu de multiples évolutions intervenues en cours de gestion 2021, du fait notamment de redéploiements et de niveaux d'engagement plus élevés qu'il n'avait initialement été anticipé sur certaines mesures, l'annexe 3 se voit complétée et précisée par l'annexe 3bis, qui précise un calendrier révisé et prévisionnel de mises à disposition au cours de l'exercice 2021. Ce tableau, qui n'a pas valeur contraignante, porte sur le BOP 0363-MEFR dans son ensemble. Le délégant conserve toute latitude sur le rythme de mise à disposition des crédits suivant les besoins identifiés par le délégataire et les responsables d'UO, dans le respect des principes généraux définis dans les paragraphes ci-avant. »

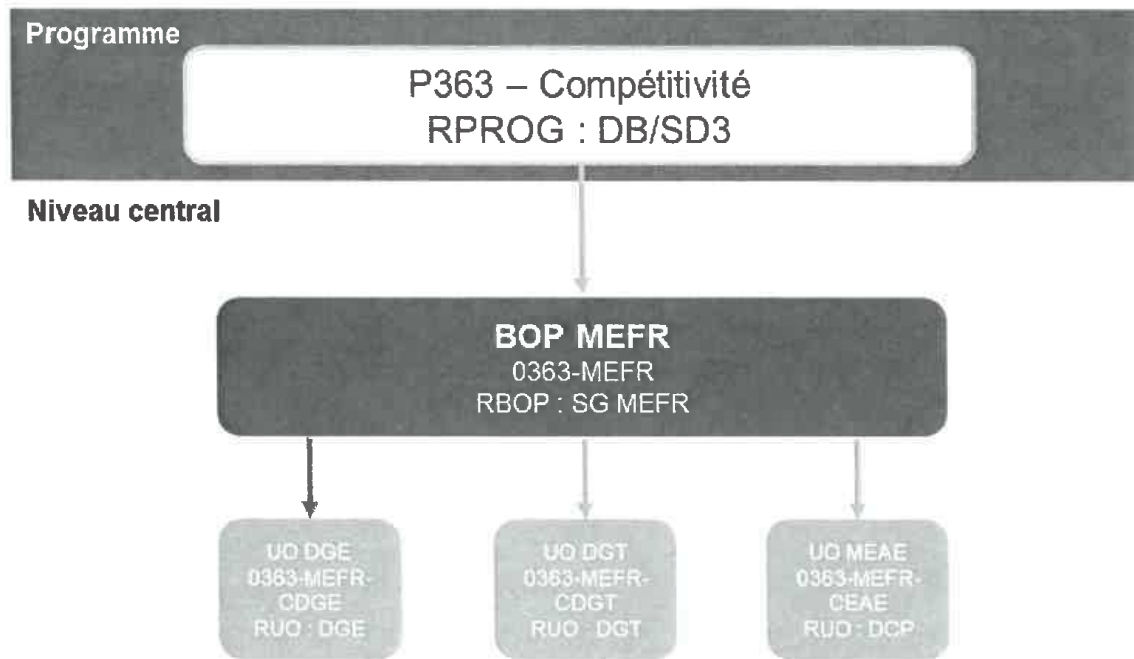
Article 2 – Modification de la cartographie du BOP 0363-MEFR

2.1 Le troisième paragraphe du I.2 « Objet de la délégation » est remplacé par le paragraphe suivant :

« Par le présent document, le délégataire désigne comme responsables d'unité opérationnelle (UO) la direction générale des entreprises sur l'UO 0363-MEFR-CDGE, la direction générale du Trésor sur l'UO 0363-MEFR-CDGT et la direction de la communication et de la presse du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères sur l'UO 0363-MEFR-CEAE.

La cartographie du BOP telle qu'elle ressort de l'annexe 2 pourra être amenée à être modifiée sur décision du délégataire, avec l'accord du délégant. »

2.2 L'annexe 2 est remplacée par l'annexe suivante :



Article 3 - Dispositions finales

Le présent avenant est publié, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Fait le 23 juillet 2021

Pour le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance,

Le sous-directeur

Alban HAUTIER

Alban HAUTIER

Pour le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance,

Marie-Anne BARBAT-LAYANI